017-200041614-20250121-2025_01_23-DE Reçu le 04/02/2025

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

> Séance du mardi 21 janvier 2025 DELIBERATION n°2025_01_23

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRES DES FINANCES

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à
En exercice	Présents	Votants	dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de
50	34	41	
Quorum : 26			Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christophe RAULT) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - GILLES GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Joël LALOYAUX - Baptiste PAIN - Olivier DENECHAUD - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Matthieu CADOT - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Philippe BODET) - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGE - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD

Présent/ Membres suppléant :

Yannick BODAN

Absents:

Bruno CALMONT (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Jean-Yves ROUSSEAU, (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK

Alisson CURTY (excusée)

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 15 janvier 2025	Télétransmission en préfecture le : 0 4 FEV, 2025 n°: 017-200041614-20250121-2025_01_23-DE	
Affichage de la convocation le : 15 janvier 2025	Date de publication sur le site Internet :	

017-200041614-20250121-2025_01_23-DE Reçu le 04/02/2025

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRES DES FINANCES

Suite au renouvellement du conseil municipal de la Commune de Saint Pierre La Noue, il y a lieu de désigner un(e) nouveau(nouvelle) représentant(e) de cette commune au sein de la commission communautaire « des finances ».

En effet, cette commission compte une représentation systématique d'un élu communautaire (titulaire ou suppléant) par commune membre.

Madame Valérie RIVÉ a fait acte de candidature.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de désigner Madame Valérie RIVÉ de la commune de Saint Pierre La Noue, membre de la commission communautaire « des finances » et d'acter la nouvelle composition de cette commission.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées.
- Elit Madame Valérie RIVÉ, membre de la Commission Communautaire « des finances »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Communautaire « des finances », comme suit :

- Monsieur Gilles **GAY** (Algrefeuille d'Aunis)

Monsieur Yannick BODAN (Anais)
Monsieur Olivier DENECHAUD (Ardillières)
Madame Françoise DURRIEU (Ballon)
Monsieur Christophe RAULT (Bouhet)

Monsieur Eric BERNARDIN (Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE (Chambon)
Monsieur Eric GUINOISEAU (Ciré d'Aunis)
Monsieur Pascal TARDY (La Devise)
Madame Micheline BERNARD (Forges)

Monsieur Jean-Michel SOUSSIN (Genouillé)
 Madame Christelle GRASSO (Landrais)
 Monsieur Steve GABET (Marsais)
 Monsieur Raymond DESILLE (Puyravault)
 Monsieur Matthieu CADOT (Saint Crépin)

017-200041614-20250121-2025 01 23-DE Reçu le 04/02/2025

Monsieur Jean GORIOUX

Madame Barbara GAUTIER

Monsieur Philippe BODET Madame Valérie RIVÉ

Monsieur Didier BARREAU

Madame Catherine DESPREZ

Monsieur Christian BRUNIER

Monsieur Thierry PILLAUD

Monsieur Thierry BLASZEZYK

(Saint Georges du Bois)

(Saint Mard)

(Saint Pierre d'Amilly)

(Saint Pierre la Noue)

(Saint Saturnin du Bois)

(Surgères)

(Le Thou)

(Virson) (Vouhé)

Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme:

Les Signatures sont au registre.

Fait à Surgères,

Le 29 janvier 2025

Executant Le secrétaire de séance

Ollyler DENECHAUD

GORTOUX

és)dent

<u>Délais et voies de recours</u>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour infroduire un recours contentieux.

SUD

017-200041614-20250121-2025_01_23-DE Reçu le 04/02/2025